

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal

Le 7 juin 2023

1 Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h36

1.1 Prise de présences

1.1.1 Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Stéphane Rochefort	Marie-Josée Lessard		
Sami Tannoury	David Lehoux			
Marie-Claude Lamarche	Marie-Christine Doré			
Étienne Lamontagne	Azira Zina			
El Moustafa Jaouhar	Nathalie Perreault			

2

2.1.1 Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
	Sophie Dessales		Nathalie Scott	Stéphanie Dubuc

2.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

3 Lecture et adoption

3.1 Ordre du jour

CÉ du 7 juin 2023	IL EST PROPOSÉ par madame Lamarche et appuyé par monsieur Lehoux que l'ordre du jour soit adopté à l'unanimité avec modifications.
-------------------	--

3.1.1 Modifications :

3.2 Procès-verbal précédent

CÉ du 7 juin 2023	IL EST PROPOSÉ par monsieur Lehoux et appuyé par madame Doré que le procès-verbal du 24 avril 2023 soit adopté à l'unanimité avec corrections.
-------------------	--

3.2.1 Corrections :

Point 3 : AIDA et non AIIDA

4 Parole au public (observateur)

Pas d'observateurs présents

5 Rapport de la direction

5.1 Informations :

- Corridor de mobilité
- Fournitures scolaire 2023-2024

5.1.1 Points d'approbation (accord)

CÉ du 7 juin 2023	IL EST PROPOSÉ monsieur Lamontagne et appuyé par Monsieur Jaouhar que la résolution soit adoptée à l'unanimité.
-------------------	---

Point d'adoption

CÉ du 7 juin 2023	IL EST PROPOSÉ monsieur Jaouhar et appuyé par Monsieur Tandouri que la résolution soit adoptée à l'unanimité.
-------------------	---

5.1.2 Nouvelles des nôtres

- Départ de madame Tina et s'en va à l'école St-Isaac-Jorgues
- Remplacer par Laura Perron (éducation physique)
- Madame Nathalie va à l'école Barthélémy-Vimont
- Sandra va à l'école St-Jean-Brébeuf
- Poste ajouté T.E.S 80 % a été comblé Marie-Michèle Lozier
- Poste de secrétaire est à l'affichage
- Orthophoniste à confirmer 1 journée et demi jumelé avec St-André-Apôtre
- Le poste en anglais à 60 % est à combler
- Le poste en arts plastiques à 70 % à combler
- Le poste en sciences à 20 % à combler
- Madame Julie Dubois revient pour remplacer Mme Jasmine le mercredi.

5.1.3 Suivi sur la classe combinée 3-4 (inquiétudes des parents)

- Sortie conjointe
- Récréation prolongée à l'annexe
- Projet commun
- Diner (automne) manger à l'annexe
- Vendredi temps libre
- Parascolaire (offre de parascolaire à Julie-Payette)
- Deux périodes d'éducation physique collé à considérer

5.1.4

- retour sur la sélection des élèves de la classe combinée

5.1.5 Corridors Henri-Bourassa

Présentation du projet, la rue Henri-Bourassa a actuellement quatre voies, ils vont réduire les voies, par des voies de vélos. Deux voies réservées pour autobus, deux voies pour les autos. Autre rencontre la semaine prochaine avec les acteurs et il faut s'inscrire (15 juin) rencontre en personnes.

5.1.6 Fournitures scolaire (ajustement ou modifications)

Agenda, les 4 pages ils le font manuellement, moins d'élèves dans certains cycles. Préscolaire aucune insertion de page, 1^e cycle 8.87\$ nombre d'élèves plus élevé, 4^e année moins d'élèves donc coût plus dispendieux. Modification des prix, petit ajustement pour le prix de l'agenda. Fournisseur CSSDM.

5.1.7 ACTUALISATION DU PLAN DE LUTTE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE AHUNTSIC

Actualisation 2023-2024- Points d'informations

Procès-verbal de la séance du 7 JUIN

Résolution No. (2023-06-07-01)

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Document déposé : Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école AHUNTSIC

Considérant les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

ADOPTÉ

Voici des exemples de résolution que vous pourriez écrire à votre compte-rendu du conseil d'établissement en lien avec

5.2 Points d'approbations

5.4.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Évaluations 2023-2024

ADOPTION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE AHUNTSIC

Procès-verbal de la séance du 7 JUIN

Résolution No. (2023-06-07-01)

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Document déposé : Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école AHUNTSIC

Considérant les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Lamontagne

APPUYÉ PAR : monsieur Jaouhar

ET IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

ADOPTÉ

5.3 Reddition de comptes des mesures protégées pour l'année 2023-2024

- Sorties en milieu culturel voir document
- Aide alimentaire voir document
- Tutorat, voir document
- Bien-être, voir document
- 66000\$ CSSDM, page numéro 3,

Le conseil d'établissement confirme le déploiement de ses mesures

5.4 Transfert des fonds 4 au fond 9

Fond 4 et le fond 9, collecte de l'argent et la fondation, OPP et fondation Desjardins 3000\$ (Cabane à sucre et la classe verte) TPGL : ramassé et sortie : voile en voile 1004,30, produit attitude 6000

Voir document

5.5. Rapport annuel du CÉ

Tableau membres, mandat, calendrier de nos séances, approbation services complémentaires, adoption du budget, etc.

Voir document

Approbations

Proposé par : Monsieur Tannoury

Appuyé par : Madame Lamarche

Adopté

5.5 Campagne de financement – Vélo camping 3^e cycle

Résumés des actions

31 mai et 2 juin : limonade (160 \$)

Collecte de cannette (517,43)

Vente de cornets de sucre : (504 \$)

Proposeur : monsieur Jaouhar

Appuyé par : monsieur Lehoux

5.6 3^e consultation PÉVR

5.7 Sorties éducatives

Voile en voile assumé en totalité par le budget BGL, voyage à Toronto.

CÉ du 7 juin 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Lamarche et appuyé par monsieur Tannoury que les sorties éducatives soit adoptée à l'unanimité avec modification.

5.7.1.1 Modifications :

5.8 Point d'adoption (modification)

5.8.1 Budget performa

CÉ du 7 juin 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lamontagne et appuyé par monsieur Lehoux que les sorties éducatives soit adoptée à l'unanimité avec modification.

5.8.2 Projet éducatif 2023-2027

5.7 Adoption du projet éducatif d'une école ;

* Modification au niveau du contexte (environnement) (la cible reste la même, forces et vulnérabilités également demeurent les mêmes)

PRÉAMBULE : Suite à l'analyse de situation qui nous a permis de faire un portrait de l'école, de définir son contexte par son environnement interne et externe, par ses forces et ses zones de vulnérabilité ; suite aux différentes consultations qui nous ont permis de déterminer les priorités autour desquelles le milieu souhaite orienter ses actions pour améliorer la réussite des élèves. Ces orientations sont en lien avec la mission de l'école soit instruire, socialiser et qualifier. Voici le nouveau projet éducatif de l'école Ahuntsic.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école Ahuntsic doit adopter le projet éducatif de l'école, au plus tard le 30 juin de l'année en cours;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que le conseil, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

CONSIDÉRANT que chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement a favorisé la participation des élèves, des parents, des enseignants,

d'autres membres du personnel de l'école ainsi que de représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école, dans la préparation de ce projet (art. 74, 2^e par.);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Lamarche, il est résolu à **l'unanimité**:

D'ADOPTER, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2023-2027 de l'école Ahuntsic, tel que proposé, dont copie est versée en annexe sous le numéro **2023-06-07-02 CÉ 22/2023** au présent compte-rendu du 7 juin, pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Monsieur le directeur pour qu'elle informe toutes les personnes intéressées par le projet éducatif 2023-2027 de notre école.

La transmission de votre projet éducatif au centre de services scolaire, de la part d'une école

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

PRÉAMBULE : Suite à l'analyse de situation qui nous a permis de faire un portrait de l'école, de définir son contexte par son environnement interne et externe, par ses forces et ses zones de vulnérabilité ; suite aux différentes consultations qui nous ont permis de déterminer les priorités autour desquelles le milieu souhaite orienter ses actions pour améliorer la réussite des élèves. Ces orientations sont en lien avec la mission de l'école soit instruire, socialiser et qualifier. Le conseil d'établissement de l'école Ahuntsic transmet au centre de services scolaire son projet éducatif.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école Ahuntsic doit transmettre au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école.

CONSIDÉRANT qu'après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et au centre de services scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

CONSIDÉRANT que le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Perreault il est résolu à **l'unanimité**

DE TRANSMETTRE AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2023-2027 de l'école Ahuntsic, tel que proposé, dont une copie est versée en annexe sous le numéro **2023-06-07-03** au présent compte-rendu du 7 juin, pour en faire partie intégrante.

6 Parole aux membres :

6.1 Enseignants

Pas de commentaires

6.2 Rapport de la représentante du service de garde

Madame Scott est absente aujourd'hui, le calendrier s'en vient pour les sorties, elle a reçu lundi la réglementation lundi, cela sera présenté en octobre.

6.4 Rapport de l'OPP

Bibliothèque, apprécié la participation de l'autre école, Kermesse à venir, réponse pour les bénévoles, logo d'école (chandails d'équipe restent à l'école, couleur bleu, articles promotionnels) l'an prochain à la rencontre, manque de bénévoles. Souper spaghetti cela a bien été.

6.5 Rapport de la Fondation

Elle n'est pas présente aujourd'hui, savoir les membres du conseil d'établissement par rapport à la Fondation.

6.5 Rapport du représentant du comité de parents

Bonsoir M. Rochefort et Thu-Nhon,

Je suis à la soirée de parents du CSSDM. J'ai demandé à Isabelle Gélinas de se prononcer sur la classe multiple 3-4 prévue à l'école Ahuntsic l'an prochain. Je ne sais pas la meilleure façon de transmettre la réponse aux parents qui étaient au CÉ pour parler de leur inquiétude, voici sa réponse :

« Il arrive fréquemment qu'il y ait des classes multiples. Il faut maximiser le nombre d'élèves dans les groupes. Il y a bcp de manque d'espace dans Ahuntsic, il faut aussi penser à bien utiliser l'espace.

Dans des cas comme ceux-là (classe multiple sur «2 pavillons », il n'y a pas de ressources supplémentaires qui sont allouées aux écoles. Les écoles gèrent leurs ressources. On laisse les écoles s'organiser.

Actuellement, la direction analyse les élèves pour choisir qui seront les élèves qui iront dans la classe jumelée. Les parents concernés seront convoqués et la direction pourra proposer des solutions.

Plusieurs accommodements peuvent être prévus pour que les élèves d'un pavillon voient les autres. Oui, il est possible de déplacer des élèves pour quelques diners, pour des activités. Il faut faire confiance à l'équipe-école pour proposer des solutions qui seront pertinentes dans le contexte. Malgré les bonnes idées et les bonnes initiatives de l'équipe-école, il faut aussi que les ressources humaines soient disponibles...

L'organisation scolaire demeure « aléatoire » puisque l'été peut amener de nouveaux des élèves ou en retirer. Ce qui pourrait faire en sorte que la direction de l'école doive faire une 3e et une 4e au lieu d'une 3e-4e. Mais il est peu probable que tant d'élèves arrivent sur le territoire ou quittent le territoire de l'école pendant l'été. »

Voilà, bonne soirée !

Marie-Claude

Madame Lamarche, présentation sur le protecteur de l'élève.

7 Levée de l'assemblée

20:25 proposé par Lamarche secondé par monsieur Jaouhar

Marie-Christine Doré, secrétaire